



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA NOUVELLE-BEAUCE

Province de Québec
Comté de Beauce-Nord
MRC de La Nouvelle-Beauce
Le 19 décembre 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de La Nouvelle-Beauce, tenue le 19 décembre 2017, à 18 heures, à la salle Pierre-Maurice-Vachon du Centre administratif régional de la Nouvelle-Beauce, situé au 700, rue Notre-Dame Nord, à Sainte-Marie, où les maires suivants étaient présents, sous la présidence de M. Gaétan Vachon, maire de la Ville de Sainte-Marie et préfet de la MRC de La Nouvelle-Beauce :

Réal Bisson	Municipalité de Vallée-Jonction
Olivier Dumais	Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon
Michel Duval	Municipalité de Sainte-Hénédine
André Gagnon	Municipalité de Saint-Bernard
Luce Lacroix, représentante	Ville de Sainte-Marie
Carl Marcoux	Municipalité de Saint-Elzéar
Clément Marcoux	Municipalité de Scott
Claude Perreault	Municipalité de Sainte-Marguerite
Carole Santerre	Municipalité de Saints-Anges
Jacques Soucy	Municipalité de Frampton
Réal Turgeon	Municipalité de Saint-Isidore

Formant le corps complet de ce conseil.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Mario Caron, est également présent.

1. Ouverture de l'assemblée

Le préfet demande un moment de réflexion et procède à l'ouverture de l'assemblée.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Réal Turgeon, appuyé par M. Réal Bisson et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour soit accepté tel que préparé par le directeur général et secrétaire-trésorier et établi comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux – Dispense de lecture
 - a) Séance ordinaire du 14 novembre 2017 – Dispense de lecture
 - b) Séance statutaire du 22 novembre 2017 – Dispense de lecture
4. Questions de l'auditoire
5. Correspondance
- 6A. Administration générale et ressources financières
 - a) Comptes à payer
 - b) Affectation de surplus accumulés prévus au budget 2017

14124-12-2017



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA NOUVELLE-BEAUCE

- c) *Adoption du règlement n° 381-12-2017 - Règlement modifiant l'article 6 du règlement d'emprunt n° 373-06-2017 - Règlement d'emprunt intitulé "Règlement relatif aux travaux de rénovations majeures de la Véloroute de la Chaudière - Secteur de la Nouvelle-Beauce" - Abrogation du règlement n° 355-03-2017*
 - d) *Adoption du règlement n° __-12-2017 - Règlement entourant la compétence de la MRC de La Nouvelle-Beauce en matière de contrôle animalier*
 - e) *Rencontre des Fêtes des membres du conseil*
 - f) *Programme de travail 2018 - Directeur général et secrétaire-trésorier*
 - g) *Programme de travail 2018 - Directrice des finances et secrétaire-trésorière adjointe*
 - h) *Programme de travail 2018 - Directrice au soutien administratif*
 - i) *Nominations de représentants à des comités*
- 6B. *Ressources humaines*
- a) *Fin de la période de probation - Inspecteur en évaluation (salarié n° 03-0073) - Poste temporaire - Service de l'évaluation foncière*
 - b) *Fin de la période de probation - Inspecteur en évaluation (salarié n° 03-0074) - Poste temporaire - Service de l'évaluation foncière*
 - c) *Responsable des opérations par intérim - Poste temporaire - Service d'immatriculation des véhicules automobiles (IVA)*
 - d) *Embauche d'une technicienne en évaluation foncière - Poste à temps complet - Service d'évaluation foncière*
 - e) *Journalier périodique et opérateur de machinerie lourde substitut au CRGD - Prolongation d'un contrat*
 - f) *Acceptation d'un contrat de travail - Politique familiale et des aînés*
 - g) *Ouverture d'un poste d'aménagiste au Service d'aménagement du territoire et du développement - Poste temporaire*
 - h) *Ouverture d'un poste de technicien principal aux opérations du CRGD au Service de gestion des matières résiduelles et des ressources matérielles - Poste à temps complet*
 - i) *Ouverture d'un poste de technicien en environnement au Service de gestion des matières résiduelles et des ressources matérielles - Poste à temps complet*
 - j) *Ouverture d'un poste de journalier, d'aide-technicien occasionnel aux opérations et opérateur occasionnel de machinerie lourde substitut du CRGD au Service de gestion des matières résiduelles et des ressources matérielles - Poste à temps complet*
 - k) *Ouverture d'un poste de technicien en gestion des matières résiduelles au Service de gestion des matières résiduelles et des ressources matérielles - Poste temporaire*
 - l) *Reconnaissance des années de service - Personnel de la MRC de La Nouvelle-Beauce*
- 6C. *Immatriculation des véhicules automobiles*
- a) *Rapport mensuel de l'IVA au 30 novembre 2017*
 - b) *Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) - Contrat de service*
7. *Aménagement du territoire et du développement / Urbanisme / Cours d'eau / Programmes de rénovation / Inspection régionale en bâtiment et en environnement*
- a) *Certificats de conformité*
 - a1) *Municipalité de Scott - Modification au Règlement de zonage n° 198-2007 - Règlement n° 400 relatif à une concordance au Schéma d'aménagement et de développement révisé en ce qui a trait aux dispositions relatives aux cimetières*



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA NOUVELLE-BEAUCE

- a2) *Municipalité de Frampton – Projet de règlement n° 2018-02 modifiant le Règlement sur les usages conditionnels n° 3-2013 – Avis à la CPTAQ*
- b) *Programme de travail 2018 - Service d'aménagement du territoire et du développement*
- c) *Rivière Bélair et ruisseau Turmel, ville de Sainte-Marie - Travaux d'aménagement du secteur de la rivière Bélair dans le rang Saint-Gabriel Sud - Mandat à une firme d'ingénieurs pour dépôt et traitement d'une demande de certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)*
- d) *Fédération québécoise des municipalités (FQM)*
 - d1) *Déclaration commune du Forum des communautés forestières*
 - d2) *Milieux humides et hydriques - Financement des nouvelles responsabilités*
- 8. *Développement local et régional*
 - a) *Mise en valeur de la rivière Chaudière*
 - b) *Plan de développement du territoire et des activités agricoles (PDAAA) - Poursuite de l'entente avec l'École Buissonnière*
 - c) *Partenariat intermunicipal pour le développement du loisir - Dépôt d'une demande d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal du MAMOT*
 - d) *Appui au projet Offensive régionale de lutte à la berce du Caucase en Chaudière-Appalaches*
- 9. *Évaluation foncière*
 - a) *Programme de travail 2018 - Directeur du Service de l'évaluation foncière*
- 10. *Gestion des matières résiduelles et des ressources matérielles*
 - a) *Programme de travail 2018 - Directeur du Service de gestion des matières résiduelles et des ressources matérielles*
 - b) *Achat d'un godet à neige pour le CRGD*
 - c) *Attribution de contrat - Récupération d'arbres de Noël*
 - d) *Offre de service - Rapport de nivelage au CRGD*
 - e) *Offre de service de Trinome Conseils inc. pour le cadennassage des équipements au CRGD*
 - f) *Ratification de paiement - Décompte progressif n° 3 pour les travaux de construction de la phase IX et recouvrement final de la phase XIII*
 - g) *Ratification de paiement - Décompte n° 4 pour les travaux de construction de la phase IX et recouvrement final de la phase XIII*
- 11. *Centre administratif régional*
 - a) *Bail avec l'Office régional d'habitation de La Nouvelle-Beauce*
 - b) *Travaux - Local de l'Office régional d'habitation de La Nouvelle-Beauce*
 - c) *Remplacement des lumières au sol devant l'édifice*
- 12. *Sécurité publique*
 - A. *Sécurité incendie*
 - a) *Programme de travail 2018 - Coordonnateur en sécurité incendie*
 - b) *Achat de deux (2) appareils de protection respiratoire individuelle autonomes (APRIA) MSA*
 - B. *Sécurité civile*
 - C. *Sécurité publique (Sûreté du Québec)*
- 13. *Véloroute de la Chaudière*
 - a) *Programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte 2016-2019 - Rapport des travaux effectués pour l'exercice financier 2017-2018*



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA NOUVELLE-BEAUCE

- b) *Rénovations majeures de la Véloroute de la Chaudière - Facture de la municipalité de Scott relative au pavage du tronçon de la route Carrier*
- c) *Dépôt d'une demande d'aide financière au Programme de soutien aux installations sportives et récréatives pour compléter la Véloroute de la Chaudière à Vallée-Jonction*

14. *Varia*

15. *Levée de l'assemblée*

3. **Adoption des procès-verbaux – Dispense de lecture**

a) **Séance ordinaire du 14 novembre 2017 - Dispense de lecture**

14125-12-2017

Il est proposé par M. Michel Duval, appuyé par M. Clément Marcoux et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2017 soit adopté tel que rédigé, avec dispense de lecture.

b) **Séance statutaire du 22 novembre 2017 - Dispense de lecture**

14126-12-2017

Il est proposé par M. Michel Duval, appuyé par M. Jacques Soucy et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance statutaire du 22 novembre 2017 soit adopté tel que rédigé, avec dispense de lecture.

4. **Questions de l'auditoire**

Aucune question, le préfet demande de passer au sujet suivant.

5. **Correspondance**

Aucun sujet.

6A. **Administration générale et ressources financières**

a) **Comptes à payer**

- **Administration générale et autres services (11 municipalités)**

14127-12-2017

Il est proposé par M. André Gagnon, appuyé par M. Carl Marcoux et résolu à l'unanimité :

Que les comptes à payer pour l'administration générale, l'évaluation foncière, l'aménagement du territoire et du développement, l'immatriculation des véhicules automobiles, la sécurité incendie (volet coordination), les cours d'eau et les programmes de rénovation résidentielle au montant de 45 839,73 \$ soient autorisés et que le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier soient mandatés pour en effectuer le paiement.



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA NOUVELLE-BEAUCE

14128-12-2017

- **Sécurité incendie - Volet prévention (10 municipalités)**

Il est proposé par M. Réal Bisson, appuyé par M. Michel Duval et résolu à l'unanimité des dix (10) municipalités participantes :

Que les comptes à payer pour la sécurité incendie (volet prévention) au montant de 10 508,70 \$ soient autorisés et que le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier soient mandatés pour en effectuer le paiement.

14129-12-2017

- **Gestion des matières résiduelles et des ressources matérielles (10 municipalités)**

Il est proposé par M. Jacques Soucy, appuyé par M. Clément Marcoux et résolu à l'unanimité des dix (10) municipalités participantes :

Que les comptes à payer pour la gestion des matières résiduelles et des ressources matérielles (gestion du service, le CRGD, le plan de gestion des matières résiduelles et les boues de fosses septiques), au montant de 26 963,78 \$ soient autorisés et que le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier soient mandatés pour en effectuer le paiement.

14130-12-2017

- **Véloroute – Gestion et entretien (11 municipalités)**

Il est proposé par M. M. Clément Marcoux, appuyé par M. Réal Bisson et résolu à l'unanimité :

Que les comptes à payer pour la gestion, l'entretien et la corporation au montant de 212 413,34 \$ soient autorisés et que le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier soient mandatés pour en effectuer le paiement.

14131-12-2017

- **Inspection régionale en bâtiment et en environnement / Installation septique (6 municipalités)**

Il est proposé par M. Réal Turgeon, appuyé par M. Carl Marcoux et résolu à l'unanimité des six (6) municipalités participantes :

Que les comptes à payer pour l'inspection régionale en bâtiment et en environnement / Installation septique au montant de 993,47 \$ soient autorisés et que le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier soient mandatés pour en effectuer le paiement.

14132-12-2017

- b) **Affectations de surplus accumulés prévus au budget 2017**

ATTENDU que le conseil de la MRC avait prévu des affectations de surplus accumulés dans la conciliation à des fins fiscales de son budget pour l'année 2017;

ATTENDU qu'il s'avère que l'utilisation de ces affectations n'est plus nécessaire ou qu'elle l'est pour un montant moindre que prévu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Turgeon, appuyé par M. Claude Perreault et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA NOUVELLE-BEAUCE

Que le conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce autorise la comptabilisation des affectations suivantes pour l'année financière 2017 :

Service	Affectation prévue	Affectation nécessaire
Évaluation	30 000 \$	0 \$
Aménagement	16 000 \$	16 000 \$
SHQ	5 000 \$	2 500 \$

c) Adoption du règlement n° 381-12-2017 - Règlement modifiant l'article 6 du règlement d'emprunt n° 373-06-2017 intitulé « Règlement relatif aux travaux de rénovations majeures de la Véloroute de la Chaudière – Secteur de la Nouvelle-Beauce – Abrogation du règlement n° 355-03-2016 »

ATTENDU que la Véloroute de la Chaudière – Secteur de la Nouvelle-Beauce nécessite des travaux de rénovations majeures afin de remettre l'immobilisation dans son état premier;

ATTENDU qu'il y a lieu de faire une modification à l'article 6 du règlement n° 373-06-2017 qui concerne la répartition des dépenses entre les municipalités locales;

ATTENDU qu'un avis de motion et de présentation du présent règlement a été donné par M. Réal Turgeon, maire de la municipalité de Saint-Isidore, lors de la séance statutaire du 22 novembre 2017;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture a été faite et qu'une copie du projet de règlement a été immédiatement remise aux membres présents, en plus d'être annexée au procès-verbal lors de la présentation de celui-ci;

ATTENDU que tous les membres ont déclaré avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

ATTENDU que le préfet a présenté la nature, la portée, le coût et s'il y a lieu, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Michel Duval, appuyé par M. Olivier Dumais et résolu à l'unanimité :

Que le règlement portant le n° 381-12-2017 intitulé « Règlement modifiant l'article 6 du règlement n° 373-06-2017 intitulé « Règlement relatif aux travaux de rénovations majeures de la Véloroute de la Chaudière – Secteur de la Nouvelle-Beauce – Abrogation du règlement n° 355-03-2016 » soit et est adopté et qu'il soit et est par ce règlement statué et décrété ce qui suit :

(Le contenu du règlement est inscrit au livre des règlements)

d) Adoption du règlement n° ___12-2017 - Règlement entourant la compétence de la MRC de La Nouvelle-Beauce en matière de contrôle animalier

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

14133-12-2017



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA NOUVELLE-BEAUCE

14134-12-2017

e) Rencontre des Fêtes des membres du conseil

ATTENDU qu'il y a lieu de tenir un souper des Fêtes des membres du conseil avec l'équipe de direction ainsi que les maires sortants, laquelle activité est accompagnée des conjoints(es), afin de reconnaître l'implication de chacun à la réalisation de l'ensemble des mandats réalisés par ceux-ci au cours de l'année 2017;

ATTENDU que la MRC de La Nouvelle-Beauce a reçu la proposition du restaurant du Centre sportif Coffrage LD de Frampton au coût de 57 \$ par personne pour le repas en plus des coûts pour une consommation, le vin, les taxes et le service;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Carl Marcoux, appuyé par M. Olivier Dumais et résolu à l'unanimité :

De retenir les services du restaurant du Centre sportif Coffrage LD pour une dépense totale et estimée à 2 400 \$.

Il est également résolu que cette dépense soit payable à même le budget législation de l'année 2018.

f) Programme de travail 2018 – Directeur général et secrétaire-trésorier

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le programme de travail 2018 de la direction générale.

g) Programme de travail 2018 – Directrice des finances et secrétaire-trésorière adjointe

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le programme de travail 2018 de la directrice des finances et secrétaire-trésorière adjointe.

h) Programme de travail 2018 – Directrice au soutien administratif

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le programme de travail 2018 de la directrice au soutien administratif.

i) Nominations de représentants à des comités

i1) Nominations – Bureau des délégués

14135-12-2017

Il est proposé par Mme Carole Santerre, appuyé par M. Michel Duval et résolu à l'unanimité :

Que le conseil nomme les personnes suivantes à titre de membres du Bureau des délégués :



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA NOUVELLE-BEAUCE

*M. Gaétan Vachon et son substitut M. Réal Turgeon;
M. Réal Bisson et son substitut M. André Gagnon;
M. Claude Perreault et son substitut M. Clément Marcoux;
M. Mario Caron, secrétaire;
M. Érick Olivier, personne-ressource;
Mme Line Lamonde, personne-ressource.*

Il est également résolu que les membres du Bureau des délégués soient rémunérés selon les conditions en vigueur à la MRC.

i2) Nominations - Comité d'orientation

14136-12-2017

Il est proposé par Mme Luce Lacroix, appuyé par M. Clément Marcoux et résolu à l'unanimité :

Que le conseil nomme le préfet et le préfet suppléant ainsi que M. Mario Caron et la directrice des finances et/ou le directeur général adjoint à titre de membres du Comité d'orientation. Ce comité a pour mandat de donner des avis sur les sujets discutés aux séances du conseil, de recommander les grandes orientations de la MRC ainsi que d'évaluer les divers programmes de travail et en contrôler le suivi. Par ailleurs, le préfet et le préfet suppléant évaluent le travail du directeur général.

Il est convenu que ce comité soit rémunéré selon les conditions en vigueur à la MRC.

i3) Nominations - Comité sur le budget

14137-12-2017

Il est proposé par Mme Carole Santerre, appuyé par Mme Luce Lacroix et résolu à l'unanimité :

Que le conseil nomme le préfet, le préfet suppléant ainsi que MM. Michel Duval, Jacques Soucy, André Gagnon et Carl Marcoux à titre de membres du Comité sur le budget ainsi que M. Mario Caron et la directrice des finances, à titre de personnes-ressources. Ce comité a pour mandat de donner des avis sur le contenu des prévisions budgétaires, de contrôler le suivi du budget de la MRC, en plus, d'informer les intéressés des décisions prises.

Il est convenu que ce comité soit rémunéré selon les conditions en vigueur à la MRC.

i4) Nominations - Comité sur l'évaluation foncière

14138-12-2017

Il est proposé par M. Réal Turgeon, appuyé par M. Réal Bisson et résolu à l'unanimité :

Que le conseil nomme

MM. Gaétan Vachon, Olivier Marcoux, Michel Duval et Carl Marcoux à titre de membres du Comité sur l'évaluation foncière ainsi que MM. Mario Caron et Jérôme Drouin comme personnes-ressources.

Il est convenu que ces élus soient rémunérés en fonction de la réglementation en vigueur à la MRC.



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA NOUVELLE-BEAUCE

14139-12-2017

i5) Nominations – Modernisation de la station du lixiviat

Il est proposé par M. André Gagnon, appuyé par M. Clément Marcoux et résolu à l'unanimité :

Que le conseil nomme MM. Gaétan Vachon, Réal Bisson, Jacques Soucy, Michel Duval et Claude Perreault à titre de membres du Comité de modernisation de la station du lixiviat ainsi que MM. Mario Caron et Claude Plourde comme personnes-ressources.

Il est convenu que ces élus soient rémunérés en fonction de la réglementation en vigueur à la MRC.

14140-12-2017

i6) Comité consultatif agricole

Il est proposé par Mme Luce Lacroix, appuyé par M. Jacques Soucy et résolu à l'unanimité :

Que le conseil nomme MM. Gaétan Vachon, André Gagnon, Réal Turgeon et Michel Duval à titre de membres du Comité consultatif agricole ainsi que MM. Mario Caron et Érick Olivier comme personnes-ressources.

Il est convenu que ces élus soient rémunérés en fonction de la réglementation en vigueur à la MRC.

14141-12-2017

i7) Comités rémunérés – Liste

Il est proposé par M. Réal Bisson, appuyé par M. Réal Turgeon et résolu à l'unanimité :

Que les élus siégeant aux comités suivants soient rémunérés selon les conditions en vigueur à la MRC de La Nouvelle-Beauce :

*Bureau des délégués
Comité d'orientation
Comité sur le budget
Comité sur l'évaluation foncière
Modernisation de la station du lixiviat
Comité consultatif agricole*

14142-12-2017

i8) Nominations – Commission d'aménagement

Il est proposé par M. Carl Marcoux, appuyé par M. Claude Perreault et résolu à l'unanimité :

Que le conseil nomme :

*M. Gaétan Vachon, préfet et maire de la Ville de Sainte-Marie;
M. Réal Bisson, préfet suppléant et maire de la municipalité de Vallée-Jonction;
M. André Gagnon, maire de la municipalité de Saint-Bernard;
M. Michel Duval, maire de la municipalité de Sainte-Hénédié;
Mme Carole Santerre, maire de la municipalité de Saints-Anges;
M. Réal Turgeon, maire de la municipalité de Saint-Isidore;*



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA NOUVELLE-BEAUCE

Me Éric Boisvert, directeur général de la municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon;
M. Jacques Boutin, directeur général de la ville de Sainte-Marie;
Mme Mélanie Jacques, directrice générale de la municipalité de Frampton;
Un (1) représentant(e) de l'UPA de La Nouvelle-Beauce;
Mme Marie-France Vallée, agente de développement rural de la MRC de La Nouvelle-Beauce;
M. Georges La Rocque, directeur du Service de l'urbanisme de la ville de Sainte-Marie;
Mme Marie-Pierre Savard-Naud, directrice du Service de l'urbanisme et du développement économique de la municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon.

Ainsi que MM. Mario Caron et Érick Olivier à titre de personnes-ressources et Mme Marie-Josée Larose à titre de secrétaire de la Commission d'aménagement.

i9) Nominations – Développement économique Nouvelle-Beauce (conseil d'administration)

ATTENDU que la MRC de La Nouvelle-Beauce bénéficie de quatre (4) sièges au conseil d'administration du Développement économique Nouvelle-Beauce et un poste d'observateur pour la direction générale de la MRC;

ATTENDU qu'il y a lieu de nommer les administrateurs municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Michel Duval, appuyé par Mme Carole Santerre et résolu à l'unanimité :

Que le conseil nomme MM. Gaétan Vachon, Jacques Soucy, Olivier Dumais et Réal Bisson à titre de représentants de la MRC de La Nouvelle-Beauce ainsi que M. Mario Caron, à titre d'observateur pour siéger au conseil d'administration du Développement économique Nouvelle-Beauce.

Que copie de cette résolution soit transmise au Développement économique Nouvelle-Beauce.

i10) Nominations - Comité d'évaluation du Fonds de soutien aux projets structurants

Il est proposé par M. Michel Duval, appuyé par M. Réal Bisson et résolu à l'unanimité :

Que le conseil nomme MM. Gaétan Vachon, Olivier Dumais et Réal Turgeon ainsi que les représentants des organismes et des citoyens suivants : Mmes Marie-Josée Bolduc, Hélène Moore, M. Robert Carrier, Mme Marie-France Vallée et Mario Caron, à titre de membres du Comité d'évaluation des projets structurants pour l'amélioration de la qualité de vie et ceux-ci devront produire un support au conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce pour une prise de décision.

14143-12-2017

14144-12-2017



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA NOUVELLE-BEAUCE

14145-12-2017

i11) Nominations - Comité de suivi du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR)

Il est proposé par M. Réal Turgeon, appuyé par M. Carl Marcoux et résolu à l'unanimité :

Que le conseil nomme MM. Gaétan Vachon, Réal Bisson, Jacques Soucy et M. Claude Perreault à titre de représentants de la MRC de La Nouvelle-Beauce ainsi que Mme Luce Lacroix (représentante à la ville de Sainte-Marie) et M. Danny Roy du CFER de Beauce (représentant des citoyens) au Comité de suivi du PGMR ainsi que MM. Mario Caron et Claude Plourde comme personnes-ressources.

14146-12-2017

i12) Nominations - Comité de vigilance du Centre de récupération et de gestion des déchets (CRGD)

Il est proposé par M. Michel Duval, appuyé par M. Jacques Soucy et résolu à l'unanimité :

Que le conseil nomme Mme Luce Lacroix à titre de représentante de la MRC de La Nouvelle-Beauce au Comité de vigilance du CRGD ainsi que M. Claude Plourde comme personne-ressource.

14147-12-2017

i13) Nominations – Comité de sécurité publique (SQ)

Il est proposé par Mme Luce Lacroix, appuyé par Mme Carole Santerre et résolu à l'unanimité :

Que le conseil nomme MM. Olivier Dumais, Réal Turgeon, Carl Marcoux, Clément Marcoux, Jacques Soucy, Gaétan Vachon, Rosaire Simoneau (substitut de M. Gaétan Vachon) ainsi que M. Mario Caron (personne-ressource) et Mme Maryse Breton (secrétaire du comité) à titre de membres du Comité de sécurité publique (SQ).

Il est convenu que M. Jacques Soucy assura la présidence du comité.

De plus, un poste non votant est occupé par Mme Julie Cliche, représentante des directeurs municipaux des municipalités de la MRC de La Nouvelle-Beauce.

14148-12-2017

i14) Nominations - Sécurité incendie — Schéma de couverture de risques en sécurité incendie

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité :

Que le conseil nomme cinq (5) élus : Mmes Carole Santerre et Luce Lacroix, MM. Michel Duval, Réal Turgeon, André Gagnon, un(e) représentante des directeurs(trices) généraux(ales), Mme Mélanie Jacques, deux (2) directeurs de service en sécurité incendie : MM. Claude Morin, Gaétan Lacasse, ainsi que MM. Mario Caron et Antoine Sévigny (personnes-ressources), à titre de membres du Comité de la Sécurité incendie.



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA NOUVELLE-BEAUCE

i15) Nomination – Corporation du Domaine du Seigneur Taschereau (conseil d'administration)

ATTENDU que la MRC de La Nouvelle-Beauce est l'un des partenaires de la Corporation du Domaine du Seigneur Taschereau, puisqu'elle permet des activités sur son terrain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Turgeon, appuyé par M. Carl Marcoux et résolu à l'unanimité :

Que le conseil nomme M. Jacques Soucy, à titre de représentant de la MRC de La Nouvelle-Beauce pour siéger au conseil d'administration de la Corporation du Domaine du Seigneur Taschereau.

Que copie de cette résolution soit transmise à l'organisme concerné.

i16) Nominations – Comité aviseur du Plan de développement du territoire et des activités agricoles (PDTAA)

Il est proposé par Mme Luce Lacroix, appuyé par M. Clément Marcoux et résolu à l'unanimité :

Que le conseil nomme MM. Gaétan Vachon, Michel Duval, Réal Turgeon et André Gagnon pour siéger au comité du Plan de développement du territoire et des activités agricoles de la MRC de La Nouvelle-Beauce ainsi que le directeur général, le directeur du Service d'aménagement du territoire et du développement et l'aménagiste principale.

i17) Nomination – Fonds régional de récupération et recyclage en Chaudière-Appalaches

Il est proposé par M. Michel Duval, appuyé par Mme Luce Lacroix et résolu à l'unanimité :

Que le conseil nomme M. Jacques Soucy, à titre de représentant de la MRC de La Nouvelle-Beauce pour siéger au Fonds régional de récupération et recyclage en Chaudière-Appalaches.

Que copie de cette résolution soit transmise à l'organisme concerné.

i18) Nominations – Corporation de la Véloroute de la Chaudière (conseil d'administration)

ATTENDU que la Corporation de la Véloroute de la Chaudière assure la promotion et la patrouille sur la Véloroute de la Chaudière – Secteur de la Nouvelle-Beauce;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Michel Duval, appuyé par M. Claude Perreault et résolu à l'unanimité :

Que le conseil nomme M. Clément Marcoux, à titre de représentant de la MRC de La Nouvelle-Beauce pour siéger au conseil d'administration de la Corporation de la Véloroute de la Chaudière ainsi que le directeur du Service de l'évaluation foncière à titre de représentant du milieu.

14149-12-2017

14150-12-2017

14151-12-2017

14152-12-2017



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA NOUVELLE-BEAUCE

Que M. Érick Olivier soit nommé, en vertu de l'article 5.02 du règlement général n° 1 de régie interne, comme représentant du gestionnaire de la Véloroute de la Chaudière.

Que copie de cette résolution soit transmise à l'organisme concerné.

i19) Nominations - Véloroute de la Chaudière Inter-MRC

14153-12-2017

Il est proposé par M. Réal Turgeon, appuyé par M. Olivier Dumais et résolu à l'unanimité :

Que le conseil nomme M. Réal Bisson, maire de la municipalité de Vallée-Jonction et M. Mario Caron, à titre de représentants de la MRC de La Nouvelle-Beauce pour siéger au Comité Inter-MRC de la Véloroute de la Chaudière afin d'assurer une concertation avec les MRC voisines dans le but de développer cette infrastructure.

i20) Nominations – Transport collectif de Beauce (conseil d'administration)

14154-12-2017

Il est proposé par M. Carl Marcoux, appuyé par M. Michel Duval et résolu à l'unanimité :

Que le conseil nomme M. Claude Perreault et M. Jacques Soucy, à titre de représentants de la MRC de La Nouvelle-Beauce pour siéger au conseil d'administration de l'organisme Transport collectif de Beauce.

Que copie de cette résolution soit transmise à Transport collectif de Beauce.

i21) Nomination - Comité d'admissibilité au transport adapté

Ce sujet est retiré.

i22) Nomination – Comité de bassin de la rivière Chaudière (conseil d'administration)

14155-12-2017

Il est proposé par M. André Gagnon, appuyé par M. Michel Duval et résolu à l'unanimité :

Que le conseil nomme M. Réal Bisson, à titre de représentant de la MRC de La Nouvelle-Beauce pour siéger au conseil d'administration du Conseil de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC).

Que copie de cette résolution soit transmise à l'organisme concerné.

i23) Nomination – Conseil de bassin de la rivière Etchemin (conseil d'administration)

14156-12-2017

Il est proposé par Mme Luce Lacroix, appuyé par M. Réal Turgeon et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA NOUVELLE-BEAUCE

Que le conseil nomme M. Michel Duval, à titre de représentant de la MRC de La Nouvelle-Beauce pour siéger au conseil d'administration au Conseil de bassin de la rivière Etchemin (CBE).

Que copie de cette résolution soit transmise à l'organisme concerné.

i24) Nomination - Conseil d'administration d'Ovascène

14157-12-2017

Il est proposé par M. Carl Marcoux, appuyé par M. Michel Duval et résolu à l'unanimité :

Que le conseil nomme Mme Carole Santerre, à titre de représentante de la MRC de La Nouvelle-Beauce pour siéger au conseil d'administration d'Ovascène.

Que copie de cette résolution soit transmise à l'organisme concerné.

i25) Nomination – Table de concertation Beauce-Etchemins pour la prévention de l'alcool au volant

14158-12-2017

Il est proposé par Mme Luce Lacroix, appuyé par M. Clément Marcoux et résolu à l'unanimité :

Que le conseil nomme M. Michel Duval, à titre de représentant de la MRC de La Nouvelle-Beauce pour siéger à la Table de concertation Beauce-Etchemins pour la prévention de l'alcool au volant.

Que copie de cette résolution soit transmise à l'organisme concerné.

i26) Nomination – Table de concertation des aînés de Chaudière-Appalaches

14159-12-2017

Il est proposé par M. Jacques Soucy, appuyé par Mme Luce Lacroix et résolu à l'unanimité :

Que le conseil nomme M. Rosaire Simoneau, à titre de représentant de la MRC de La Nouvelle-Beauce pour siéger à la Table de concertation des aînés de Chaudière-Appalaches.

Que copie de cette résolution soit transmise à l'organisme concerné.

i27) Nominations – Table de concertation sur l'immigration en Beauce-Nord

14160-12-2017

Il est proposé par Mme Carole Santerre, appuyé par M. Olivier Dumais et résolu à l'unanimité :

Que le conseil nomme M. Jacques Soucy, à titre de représentant de la MRC de La Nouvelle-Beauce pour siéger à la Table de concertation sur l'immigration en Beauce Nord ainsi que Mme Maryse Breton (secrétaire de la Table) à titre de membres de la Table.



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA NOUVELLE-BEAUCE

14161-12-2017

i28) Nominations – Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière

Il est proposé par M. Réal Turgeon, appuyé par M. Réal Bisson et résolu à l'unanimité :

Que le conseil nomme M. Jacques Soucy comme administrateur pour siéger au conseil d'administration de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière

Que copie de cette résolution soit transmise à l'organisme concerné.

14162-12-2017

i29) Nominations – Comité de Santé et Services sociaux du CISSS de Chaudière-Appalaches

Il est proposé par M. Olivier Dumais, appuyé par Mme Luce Lacroix et résolu à l'unanimité :

Que le conseil nomme MM. André Gagnon, Réal Turgeon et Mario Caron (personne-ressource), pour siéger au Comité de Santé et Services sociaux de La Nouvelle-Beauce.

14163-12-2017

i30) Nomination - Destination Beauce (conseil d'administration)

ATTENDU que Destination Beauce assure la promotion, la concertation et le développement touristique des MRC de Beauce-Sartigan, de Robert-Cliche et de La Nouvelle-Beauce;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Michel Duval, appuyé par M. Réal Bisson et résolu à l'unanimité :

Que le conseil nomme M. Gaétan Vachon, maire de la ville de Sainte-Marie, à titre de membre du conseil d'administration de Destination Beauce.

Que copie de cette résolution soit transmise à l'organisme concerné.

14164-12-2017

i31) Nomination - Défi-Santé Nouvelle-Beauce Jean Coutu

ATTENDU que la MRC de La Nouvelle-Beauce doit déléguer un représentant pour siéger au sein du conseil d'administration du Défi-Santé Nouvelle-Beauce Jean Coutu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Turgeon, appuyé par M. Michel Duval et résolu à l'unanimité :

Que le conseil nomme Mme Luce Lacroix, à titre de représentante de la MRC de La Nouvelle-Beauce pour siéger au conseil d'administration du Défi-Santé Nouvelle-Beauce Jean Coutu.

Que copie de cette résolution soit transmise à l'organisme concerné.



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA NOUVELLE-BEAUCE

14165-12-2017

i32) Nomination – Table agroalimentaire Chaudière-Appalaches (TACA)

Il est proposé par M. Jacques Soucy, appuyé par Mme Luce Lacroix et résolu à l'unanimité :

Que le conseil nomme M. Mario Caron, à titre de représentant de la MRC de La Nouvelle-Beauce pour siéger au comité de direction de la Table agroalimentaire Chaudière-Appalaches (TACA).

Que copie de cette résolution soit transmise à l'organisme concerné.

i33) Nomination - Table régionale sur la transition énergétique et d'adaptation aux changements climatiques

Sous la responsabilité du Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches, la Table régionale sur la transition énergétique et d'adaptation aux changements climatiques a le mandat de réaliser un diagnostic énergétique pour la région et de développer un plan d'action visant à structurer la mise en œuvre d'une stratégie régionale de développement durable en mobilisant des acteurs de la région;

ATTENDU que la MRC de La Nouvelle-Beauce a été sollicitée en déléguant un représentant politique ou un représentant professionnel;

ATTENDU qu'il y a lieu de participer à ce comité;

14166-12-2017

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Luce Lacroix, appuyé par M. Clément Marcoux et résolu à l'unanimité :

De déléguer Mme Rabia Louchini comme représentante à la Table régionale sur la transition énergétique et d'adaptation aux changements climatiques.

i34) Comité aviseur en informatique

ATTENDU que la MRC souhaite se doter d'un comité aviseur qui pourra formuler des recommandations au conseil entourant notre réseau de fibres optiques ainsi que notre système informatique si besoin;

14167-12-2017

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jacques Soucy, appuyé par Mme Carole Santerre et résolu à l'unanimité :

Que le conseil nomme M. Gaétan Vachon, Carl Marcoux et M. Michel Duval, à titre de représentants pour siéger au Comité aviseur en informatique ainsi que Mme Maryse Breton et M. Paul Morin (personnes-ressources).

i35) Nomination – Salle de spectacles régionale « Méchatigan » (comité de gestion)

ATTENDU que la MRC doit désigner un représentant afin d'assurer le respect et le suivi de l'entente intervenue entre les partenaires financiers de la salle « Méchatigan »;



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA NOUVELLE-BEAUCE

14168-12-2017

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Perreault, appuyé par M. Réal Bisson et résolu à l'unanimité :

Que le conseil nomme la directrice des finances et son substitut le directeur général adjoint, à titre de représentants de la MRC de La Nouvelle-Beauce pour siéger au Comité de gestion relatif à la salle « Méchatigan ».

i36) Nomination – Comité des usagers des centres de tri de Chaudière-Appalaches

14169-12-2017

Il est proposé par Mme Luce Lacroix, appuyé par M. Réal Bisson et résolu à l'unanimité :

Que le conseil nomme M. Claude Plourde, à titre de représentant de la MRC de La Nouvelle-Beauce pour siéger au Comité des usagers des centres de tri de Chaudière-Appalaches.

i37) Nomination – Carrefour Jeunesse-Emploi Beauce-Nord

14170-12-2017

Il est proposé par M. Réal Turgeon, appuyé par Mme Luce Lacroix et résolu à l'unanimité :

Que le conseil nomme Mme Geneviève Cliche, à titre de représentante de la MRC de La Nouvelle-Beauce pour siéger au conseil d'administration du Carrefour Jeunesse-Emploi Beauce-Nord.

Que copie de cette résolution soit transmise à l'organisme concerné.

i38) Nomination – Comité de vigilance du parc éolien communautaire de Frampton

14171-12-2017

Il est proposé par M. Michel Duval, appuyé par M. Jacques Soucy et résolu à l'unanimité :

Que le conseil nomme M. Mario Caron, à titre de représentant de la MRC de La Nouvelle-Beauce sur le Comité de vigilance du parc éolien communautaire de Frampton.

i39) Nominations – Comité intersectoriel à la planification stratégique

14172-12-2017

Il est proposé par Mme Carole Santerre, appuyé par M. Carl Marcoux et résolu à l'unanimité :

Que le conseil nomme Mme Luce Lacroix, MM. Gaétan Vachon, Michel Duval, André Gagnon et Réal Turgeon pour siéger au Comité intersectoriel à la planification stratégique de la MRC de La Nouvelle-Beauce ainsi que le directeur général, le directeur du Service d'aménagement et du développement du territoire et l'aménagiste principale.



No de résolution
ou annotation

14173-12-2017

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA NOUVELLE-BEAUCE

i40) Nomination - Table des partenaires en santé mentale et dépendances de la Nouvelle-Beauce

Il est proposé par Mme Luce Lacroix, appuyé par M. Réal Turgeon et résolu à l'unanimité :

Que le conseil nomme Mme Maryse Breton pour siéger à la Table des partenaires en santé mentale et dépendances de la Nouvelle-Beauce.

i41) Nominations - Office régional d'habitation de La Nouvelle-Beauce

ATTENDU qu'en vertu du Règlement de régie interne de l'Office régional d'habitation de La Nouvelle-Beauce (ORHNB), les membres administrateurs et observateurs du conseil d'administration sont nommés par la MRC de La Nouvelle-Beauce à l'exception de ceux qui représentent les locataires;

ATTENDU qu'il y a lieu d'officialiser la composition du conseil d'administration permanent de l'ORHNB qui débutera son mandat le 9 janvier 2018 et qui va succéder au conseil d'administration;

ATTENDU que la durée du mandat des administrateurs (représentants municipaux) est de trois (3) ans et qu'il a été convenu d'alterner, l'échéance des postes de la façon suivante pour le premier mandat :

Nom du secteur	Date d'échéance
Scott/Ste-Hénédine	2019-12-31
Saint-Lambert-de-Lauzon	2018-12-31
Frampton/Sainte-Marguerite	2020-12-31
Sainte-Marie	2018-12-31
Vallée-Jonction/Saints-Anges	2019-12-31
Saint-Elzéar/Saint-Bernard	2020-12-31
Saint-Isidore	2020-12-31

14174-12-2017

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Turgeon, appuyé par M. Olivier Dumais et résolu à l'unanimité :

Que la MRC désigne les personnes suivantes au conseil d'administration permanent de l'Office régional d'habitation de La Nouvelle-Beauce :

Administrateurs (avec droit de vote) – Représentants municipaux :

- Johanne Beaudoin de Scott (secteur de Sainte-Hénédine/Scott)
- Geneviève Cliche de Saint-Lambert-de-Lauzon (secteur de Saint-Lambert-de-Lauzon)
- Michael Byrns de Frampton (secteur de Frampton/Sainte-Marguerite)
- Claude Gagnon de Sainte-Marie (secteur de Sainte-Marie)
- Émilie Grenier-Hamel de Vallée-Jonction (secteur de Saints-Anges/Vallée-Jonction)
- Shirley McInnes de Saint-Elzéar (secteur de Saint-Elzéar/Saint-Bernard)
- Diane Rhéaume de Saint-Isidore (secteur de Saint-Isidore)



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA NOUVELLE-BEAUCE

Observateurs (sans droit de vote) – Représentants municipaux :

- Lucille Cloutier Perreault de Saints-Anges
- Michel Duval de Sainte-Hénédine
- Raymond St-Onge de Saint-Bernard
- Émile Nadeau de Sainte-Marguerite

Que copie de cette résolution soit transmise à l'Office régional d'habitation de La Nouvelle-Beauce.

6B. Ressources humaines

a) Fin de la période de probation - Inspecteur en évaluation (salarié n° 03-0073) - Poste temporaire - Service de l'évaluation foncière

ATTENDU que le conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce, par sa résolution n°13750-03-2017, nommait M. Cristian Cionfi au poste d'inspecteur en évaluation pour le Service d'évaluation foncière, et ce, en date du 10 avril 2017 (incluant une période de stage de six (6) semaines);

ATTENDU qu'une période de probation de 980 heures est applicable selon les conditions de la convention collective en vigueur;

ATTENDU que M. Cionfi a terminé sa période de probation à l'embauche, et ce, à la satisfaction du directeur du Service d'évaluation foncière ainsi que du directeur général et secrétaire-trésorier en date du 6 décembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Michel Duval, appuyé par M. Carl Marcoux et résolu à l'unanimité :

Que le conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce confirme le statut de salarié temporaire à M. Cristian Cionfi, en date du 6 décembre 2017.

Il est également résolu d'appliquer les conditions et les avantages sociaux prévus à la convention collective à titre de salarié temporaire, en date du 6 décembre 2017.

b) Fin de la période de probation - Inspecteur en évaluation (salarié n° 03-0074) - Poste temporaire - Service de l'évaluation foncière

ATTENDU que le conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce, par sa résolution n°13750-03-2017, nommait M. Francis Dallaire au poste d'inspecteur en évaluation pour le Service d'évaluation foncière, et ce, en date du 10 avril 2017 (incluant une période de stage de six (6) semaines);

ATTENDU qu'une période de probation de 980 heures est applicable selon les conditions de la convention collective en vigueur;



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA NOUVELLE-BEAUCE

ATTENDU que M. Dallaire a terminé sa période de probation à l'embauche, et ce, à la satisfaction du directeur du Service d'évaluation foncière ainsi que du directeur général et secrétaire-trésorier en date du 12 décembre 2017;

14176-12-2017

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Clément Marcoux, appuyé par Mme Luce Lacroix et résolu à l'unanimité :

Que le conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce confirme le statut de salarié temporaire à M. Francis Dallaire, en date du 12 décembre 2017.

Il est également résolu d'appliquer les conditions et les avantages sociaux prévus à la convention collective à titre de salarié temporaire, en date du 12 décembre 2017.

c) Responsable des opérations par intérim – Poste temporaire - Service d'immatriculation des véhicules automobiles (IVA)

ATTENDU que la responsable des opérations du Service d'immatriculation des véhicules automobiles (IVA), doit s'absenter pour un congé de maladie à la fin de l'année 2017 ainsi qu'au début de l'année 2018;

ATTENDU qu'il y a lieu de prévoir l'embauche d'une personne pour remplacer temporairement la responsable des opérations, et ce, afin d'assurer certains suivis auprès de la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ) et de la Caisse Desjardins de La Nouvelle-Beauce;

14177-12-2017

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Carl Marcoux, appuyé par M. Claude Perreault et résolu à l'unanimité :

Que le conseil confirme l'embauche de Mme Karine Bolduc, au poste de responsable des opérations par intérim, au Service d'immatriculation des véhicules automobiles (IVA), comme salariée temporaire, sans sécurité d'emploi, et ce, à compter du 19 décembre 2017.

Il est également résolu d'appliquer les conditions d'embauche conformément aux dispositions de la convention collective.

d) Embauche d'une technicienne en évaluation foncière - Poste à temps complet - Service d'évaluation foncière

ATTENDU que le conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce a autorisé l'ouverture du poste de technicien(e) en évaluation foncière à la séance du 14 novembre 2017 (résolution n° 14072-11-2017);

ATTENDU que Mme Katy Guimond qui travaille déjà pour la MRC de La Nouvelle-Beauce a déposé sa candidature;

ATTENDU les recommandations formulées par le directeur du Service d'évaluation foncière ainsi que du directeur général et secrétaire-trésorier envers cette candidate;

14178-12-2017

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. André Gagnon, appuyé par M. Jacques Soucy et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA NOUVELLE-BEAUCE

Que le conseil confirme l'embauche de Mme Katy Guimond au poste de technicienne en évaluation foncière, comme salariée régulière à temps complet, sans sécurité d'emploi, et ce, à compter du 20 décembre 2017.

Il est également résolu d'appliquer les conditions d'embauche conformément aux dispositions de la convention collective.

e) Journalier périodique et opérateur de machinerie lourde substitut au CRGD - Prolongation d'un contrat

ATTENDU que le poste en titre a débuté le 26 juin 2017;

ATTENDU qu'il s'agit habituellement d'un poste débutant en avril et se terminant à la fin novembre;

ATTENDU que pour l'année 2017, ce poste a été vacant pendant six (6) semaines;

ATTENDU qu'un prolongement de quatre (4) semaines a été autorisé lors de la séance statutaire du 22 novembre 2017 (résolution n° 14121-11-2017);

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à un nouveau prolongement de cinq (5) semaines supplémentaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Bisson, appuyé par M. Michel Duval et résolu à l'unanimité :

Que conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce autorise la prolongation du contrat de M. Christian Verret au poste de journalier périodique et opérateur de machinerie lourde substitut au CRGD, et ce, jusqu'au 2 février 2018.

Il est également convenu que le calcul de ses bénéfices marginaux (vacances, maladie, etc.) soit effectué dans ce sens et en fonction de la convention collective en vigueur.

f) Acceptation d'un contrat de travail - Politique familiale et des aînés

ATTENDU que le conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce a engagé, en date du 15 mai 2017 (résolution n° 13846-05-2017), une chargée de projet temporaire pour la réalisation des Politiques familiales et des aînés pour huit (8) municipalités de la Nouvelle-Beauce;

ATTENDU que cette personne est en congé de maladie pour une période indéterminée;

ATTENDU que présentement il n'y a pas de retard dans le programme de travail déposé au ministère de la Famille et que les Politiques locales et la Politique territoriale, seront déposées comme prévu au mois de mars 2019;

ATTENDU que pour pallier l'absence provisoire de la chargée de projet temporaire, il est nécessaire de donner un contrat à une consultante;

14179-12-2017



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA NOUVELLE-BEAUCE

ATTENDU que Mme Caroline Bisson, chargée de projet pour la Ville de Sainte-Marie, vient de compléter une révision de la Politique aînés, familles et enfants et qu'elle peut offrir quelques heures dans la poursuite du travail amorcé par la chargée de projet temporaire;

ATTENDU que le travail de Mme Bisson sera de :

- . Produire le portrait statistique de la MRC de La Nouvelle-Beauce et des huit (8) municipalités impliquées dans la démarche collective;
- . Produire le portrait des ressources et services de la MRC de La Nouvelle-Beauce et contribuer à celui des municipalités;
- . Travailler en collaboration avec l'agente de développement rural de la MRC de La Nouvelle-Beauce, Mme Marie-France Vallée, dans la préparation des consultations publiques.

14180-12-2017

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Luce Lacroix, appuyé par Mme Carole Santerre et résolu à l'unanimité :

Que le conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce accepte l'offre de service de Mme Caroline Bisson estimée à 125 heures au tarif de 40 \$/heure pour l'élaboration des portraits et le soutien à la préparation des consultations publiques pour un montant maximum de 5 000 \$. Les frais de déplacement seront chargés à 0,40 \$/km.

Que le conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à défrayer ce montant à même le budget prévu pour la réalisation de la Politique familiale et des aînés.

g) Ouverture d'un poste d'aménagiste au Service d'aménagement et du développement du territoire – Poste temporaire

ATTENDU que le directeur du service d'aménagement et du développement du territoire avait prévu pour l'exercice financier 2018 le budget nécessaire pour l'embauche d'un(e) aménagiste temporaire;

ATTENDU que pour assurer l'accomplissement du programme de travail, et particulièrement la révision de l'énoncé de vision stratégique, il y a lieu d'embaucher un(e) aménagiste temporaire pour une période d'un (1) an;

14181-12-2017

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Turgeon, appuyé par M. Michel Duval et résolu à l'unanimité :

Que le conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à l'ouverture d'un poste d'aménagiste temporaire pour le Service d'aménagement et du développement du territoire, et ce, pour une période d'un (1) an;

De plus, le conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à embaucher la personne retenue par le comité de sélection et à négocier les conditions d'embauche conformément aux dispositions de la convention collective.



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA NOUVELLE-BEAUCE

h) Ouverture d'un poste de technicien principal aux opérations du CRGD au Service de gestion des matières résiduelles et des ressources matérielles - Poste à temps complet

ATTENDU que le directeur du Service de gestion des matières résiduelles et des ressources matérielles avait prévu pour l'exercice financier 2018, le budget nécessaire pour l'embauche d'un technicien principal aux opérations du CRGD pour un poste à temps complet;

ATTENDU la nécessité d'ouvrir ce poste à l'interne;

ATTENDU que le poste de technicien aux opérations du CRGD sera aboli lorsque le titulaire du poste de technicien principal aux opérations du CRGD sera nommé par le conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce;

ATTENDU que ce nouveau poste fait partie de la réorganisation du Service de gestion des matières résiduelles et des ressources matérielles afin d'être en mesure de livrer les activités du service;

ATTENDU que ce poste permettra de soutenir le travail du directeur du Service de gestion des matières résiduelles et des ressources matérielles puisque le titulaire du poste supervisera et assistera le directeur au niveau de plusieurs tâches au CRGD;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Bisson, appuyé par M. Olivier Dumais et résolu à l'unanimité :

Que le conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à l'ouverture d'un poste de technicien principal aux opérations du CRGD, poste à temps complet, au Service de gestion des matières résiduelles et des ressources matérielles.

De plus le conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à embaucher la personne retenue par le comité de sélection et à négocier les conditions d'embauche conformément aux dispositions de la convention collective.

i) Ouverture d'un poste de technicien en environnement au Service de gestion des matières résiduelles et des ressources matérielles - Poste à temps complet

ATTENDU que le directeur du Service de gestion des matières résiduelles et des ressources matérielles avait prévu pour l'exercice financier 2018 le budget nécessaire pour l'embauche d'un technicien en environnement pour un poste à temps complet;

ATTENDU la nécessité d'ouvrir ce poste à l'interne;

ATTENDU que le poste de technicien en environnement et aide-technicien aux opérations du CRGD va être aboli lorsque le titulaire du poste de technicien en environnement sera nommé par le conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Luce Lacroix, appuyé par M. Clément Marcoux et résolu à l'unanimité :

14182-12-2017

14183-12-2017



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA NOUVELLE-BEAUCE

Que le conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à l'ouverture d'un poste de technicien en environnement, poste à temps complet, au Service de gestion des matières résiduelles et des ressources matérielles.

De plus le conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à embaucher la personne retenue par le comité de sélection et à négocier les conditions d'embauche conformément aux dispositions de la convention collective.

j) Ouverture d'un poste de journalier, d'aide-technicien occasionnel aux opérations et opérateur occasionnel de machinerie lourde substitut du CRGD au Service de gestion des matières résiduelles et des ressources matérielles - Poste à temps complet

ATTENDU que le directeur du Service de gestion des matières résiduelles et des ressources matérielles avait prévu pour l'exercice financier 2018 le budget nécessaire pour l'embauche d'un journalier, d'aide-technicien occasionnel aux opérations et opérateur occasionnel de machinerie lourde substitut au CRGD pour un poste à temps complet;

ATTENDU la nécessité d'ouvrir ce poste à l'interne;

ATTENDU que le poste de journalier et opérateur de machinerie lourde substitut du CRGD va être aboli lorsque le titulaire du poste de journalier, d'aide-technicien occasionnel aux opérations et opérateur occasionnel de machinerie lourde substitut au CRGD va être nommé par le conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce;

14184-12-2017

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Michel Duval, appuyé par M. Claude Perreault et résolu à l'unanimité :

Que le conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à l'ouverture d'un poste de journalier, d'aide-technicien occasionnel aux opérations et opérateur occasionnel de machinerie lourde substitut du CRGD, poste à temps complet, au Service de gestion des matières résiduelles et des ressources matérielles.

De plus le conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à embaucher la personne retenue par le comité de sélection et à négocier les conditions d'embauche conformément aux dispositions de la convention collective.

k) Ouverture d'un poste de technicien en gestion des matières résiduelles au Service de gestion des matières résiduelles et des ressources matérielles - Poste temporaire

ATTENDU que le directeur du Service de gestion des matières résiduelles et des ressources matérielles avait prévu pour l'exercice financier 2018 le budget nécessaire pour l'embauche d'un technicien temporaire en gestion des matières résiduelles;



No de résolution
ou annotation

14185-12-2017

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA NOUVELLE-BEAUCE

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Carole Santerre, appuyé par M. Jacques Soucy et résolu à l'unanimité :

Que le conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à l'ouverture d'un poste de technicien temporaire en gestion des matières résiduelles, au Service de gestion des matières résiduelles et des ressources matérielles, et ce, pour une durée de huit (8) mois.

De plus le conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à embaucher la personne retenue par le comité de sélection et à négocier les conditions d'embauche conformément aux dispositions de la convention collective.

l) Reconnaissance des années de service - Personnel de la MRC de La Nouvelle-Beauce

ATTENDU que le conseil a adopté un programme de reconnaissance visant à souligner les années de service du personnel de la MRC de La Nouvelle-Beauce par sa résolution n° 13054-12-2015;

ATTENDU qu'en vertu des modalités de fonctionnement de ce programme, cinq (5) employés sont éligibles à une reconnaissance en 2017;

14186-12-2017

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Turgeon, appuyé par M. Michel Duval et résolu à l'unanimité :

Que le conseil félicite les employées suivantes pour leur année de service :

*Mme Maryse Breton – 15 ans;
Mme Marie-Josée Larose - 15 ans;
Mme Carole Marcoux - 15 ans;
Mme France Perreault - 25 ans;
Mme Marjolaine Plante - 30 ans.*

De plus, le conseil autorise le versement d'un certificat cadeau à chaque employé conformément aux dispositions de la politique en vigueur. Cette dépense d'un montant de 1 000 \$ est payable à même le budget Gestion financière – Autres dépenses – Divers.

6C. Immatriculation des véhicules automobiles

a) Rapport mensuel de l'IVA au 30 novembre 2017

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport mensuel au 30 novembre 2017 du Service d'immatriculation des véhicules automobiles.

b) Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ) - Contrat de service

ATTENDU que la MRC de La Nouvelle-Beauce gère un point de service de la SAAQ à titre de mandataire de cet organisme;



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA NOUVELLE-BEAUCE

ATTENDU qu'en vertu d'un contrat de service liant les parties, ce dernier se renouvellera automatiquement le 31 décembre 2017 pour une période d'un an, à moins de préavis contraire de l'une des parties;

ATTENDU qu'un addenda au contrat en vigueur doit être signé suite à l'élection d'un nouveau préfet afin d'officialiser les signataires pour la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Bisson, appuyé par M. Olivier Dumais et résolu à l'unanimité :

Que le conseil autorise le préfet, M. Gaétan Vachon, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Mario Caron, à signer un avenant au contrat de service avec la SAAQ visant la modification des signataires pour la MRC de La Nouvelle-Beauce.

7. Aménagement du territoire et du développement / Urbanisme / Cours d'eau / Programmes de rénovation / Inspection régionale en bâtiment et en environnement

a) Certificats de conformité

a1) Municipalité de Scott – Modification au Règlement de zonage n° 198-2007 – Règlement n° 400 relatif à une concordance au Schéma d'aménagement et de développement révisé en ce qui a trait aux dispositions relatives aux cimetières

ATTENDU qu'un Schéma d'aménagement et de développement révisé et un document complémentaire sont en vigueur;

ATTENDU que la municipalité de Scott a adopté le règlement n° 400 modifiant son Règlement de zonage afin d'abroger les dispositions relatives aux cimetières;

ATTENDU que ce règlement de modification a été adopté en vertu de l'article 58 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU que ce règlement ne s'inscrit pas à l'encontre du Schéma d'aménagement et de développement révisé et du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Michel Duval, appuyé par M. Réal Turgeon et résolu à l'unanimité :

Que le conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce avise la municipalité de Scott qu'il reconnaît la conformité du règlement n° 400 au Schéma d'aménagement et de développement révisé et à ses objectifs, et ce, en vertu de l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

a2) Municipalité de Frampton – Projet de règlement n° 2018-02 modifiant le Règlement sur les usages conditionnels n° 3-2013 – Avis à la CPTAQ

ATTENDU qu'un Schéma d'aménagement et de développement révisé et un document complémentaire sont en vigueur;

14187-12-2017

14188-12-2017



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA NOUVELLE-BEAUCE

ATTENDU que la municipalité de Frampton a adopté, à sa séance ordinaire du 4 décembre 2017, le projet de règlement n° 2018-02 modifiant son Règlement sur les usages conditionnels n° 3-2013 afin d'autoriser l'usage « Ensemble d'hébergement touristique » dans la zone VIL-3;

ATTENDU que la zone VIL-3 est localisée dans une affectation agroforestière au Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR);

ATTENDU que le SADR prévoit, dans l'affectation agroforestière, la possibilité d'implanter un équipement de récréotourisme selon des critères d'analyse (qualité des sols du secteur visé, relief, pierrosité, drainage, situation socioéconomique et environnementale, utilisation des terrains, protection des ressources « eau et sol » dans un contexte de développement durable, lois, règlements et directives pouvant avoir des impacts sur l'activité agricole);

ATTENDU que cette analyse a été déposée à la municipalité;

ATTENDU que la zone VIL-3 correspond à une partie d'un îlot déstructuré sans morcellement (article 59, LPTAA) et que l'on retrouve dans ce secteur une pisciculture, une sablière, un centre de réhabilitation de la faune, de la villégiature et une chapelle anglicane (historique);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. André Gagnon, appuyé par M. Réal Turgeon et résolu à l'unanimité :

Que le conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce avise la Commission de protection du territoire agricole du Québec que le projet de modification du Règlement sur les usages conditionnels de la municipalité de Frampton, n° 3-2013, est conforme au Schéma d'aménagement et de développement révisé et à son document complémentaire.

b) Programme de travail 2018 – Service d'aménagement du territoire et du développement

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le programme de travail 2018 préparé par le directeur du Service d'aménagement du territoire et du développement.

c) Rivière Bélair et ruisseau Turmel, ville de Sainte-Marie – Travaux d'aménagement du secteur de la rivière Bélair dans le rang Saint-Gabriel Sud – Mandat à une firme d'ingénieurs pour dépôt et traitement d'une demande de certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)

ATTENDU qu'une demande d'intervention a été signée et déposée à la MRC de La Nouvelle-Beauce par M. Gérard Cloutier afin de régler la problématique de drainage de ses terres;

ATTENDU qu'une demande d'intervention a été signée et déposée à la MRC de La Nouvelle-Beauce par la Ville de Sainte-Marie;



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA NOUVELLE-BEAUCE

ATTENDU que le libre écoulement de l'eau n'est plus assuré dans ce cours d'eau;

ATTENDU qu'il y a une problématique hydraulique dans le secteur de la rivière Bélair;

ATTENDU que cette problématique hydraulique occasionne des problèmes d'inondation récurrente du ruisseau Turmel sur les terres du lot 3 254 932;

ATTENDU que cette problématique hydraulique occasionne des problèmes de sédimentation du lac du barrage près du rang Saint-Gabriel Sud;

ATTENDU que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a demandé à la Ville de Sainte-Marie d'effectuer des travaux compensatoires pour des ouvrages effectués dans le ruisseau Dupuis au cours de l'été 2012;

ATTENDU que la Ville de Sainte-Marie a choisi le secteur en amont du barrage de la rivière Bélair pour réaliser les travaux compensatoires exigés par le MDDELCC tout en réglant à la fois les deux problématiques hydrauliques de ce secteur;

ATTENDU que la Ville de Sainte-Marie a mandaté la firme Tetra Tech QI inc. pour l'étude et la préparation des plans et devis pour la conception des travaux d'aménagement;

ATTENDU que la rivière Bélair et le ruisseau Turmel sont situés dans un milieu humide;

ATTENDU qu'un certificat d'autorisation du MDDELCC est nécessaire pour effectuer des travaux dans le cours d'eau (travaux d'aménagement);

ATTENDU qu'une résolution doit être préparée par la MRC afin de mandater la firme Tetra Tech QI inc., afin de déposer les documents nécessaires à la demande d'un certificat d'autorisation;

ATTENDU que les travaux demandés sont localisés dans la ville de Sainte-Marie et dans la municipalité de Saints-Anges;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Olivier Dumais, appuyé par Mme Carole Santerre et résolu à l'unanimité :

Que la MRC de La Nouvelle-Beauce mandate la firme Tetra Tech QI inc., pour préparer et transmettre la demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

d) Fédération québécoise des municipalités (FQM)

d1) Déclaration commune du Forum des communautés forestières

ATTENDU que les économies de la forêt procurent des emplois directs à plus de 106 000 personnes et représentent 2,8 % de l'économie québécoise;

14190-12-2017



No de résolution
ou annotation

14191-12-2017

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA NOUVELLE-BEAUCE

ATTENDU que les activités économiques qui forment les économies de la forêt contribuent à plus de 9,5 milliards de dollars à l'économie québécoise, dont près d'un milliard lié à l'exploitation de produits forestiers non ligneux et aux activités récréatives;

ATTENDU que le Forum des communautés forestières organisé par la FQM, qui s'est tenu à Québec le 28 novembre dernier, s'est conclu par la signature d'une déclaration commune par plus de 14 signataires représentatifs des différentes activités économiques liées à la forêt;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Carl Marcoux, appuyé par M. Michel Duval et résolu à l'unanimité :

Que le conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce donne son appui à la déclaration commune adoptée lors du Forum des communautés forestières 2017.

Que le conseil de la MRC demande à la FQM de mener les actions nécessaires visant la réalisation des engagements issus de la déclaration commune du Forum des communautés forestières 2017.

Que cette résolution soit transmise au premier ministre du Québec (copie conforme au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), au ministère des Finances (MFQ), au ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI), au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et au premier ministre du Canada.

d2) Milieux humides et hydriques – Financement des nouvelles responsabilités

ATTENDU que la Politique gouvernementale de consultation et d'allègement administratif à l'égard des municipalités précise que le gouvernement doit faire une analyse économique des coûts lorsqu'une mesure gouvernementale est susceptible d'entraîner une hausse importante de responsabilités pour une municipalité;

ATTENDU la sanction le 16 juin 2017 de la loi n° 132 concernant la conservation des milieux humides et hydriques par le gouvernement du Québec;

ATTENDU que cette loi oblige les MRC à assumer une nouvelle responsabilité, soit l'adoption et la gestion d'un Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH);

ATTENDU que la MRC aura cinq (5) ans pour élaborer son PRMHH et que ce dernier devra être révisé tous les dix ans;

ATTENDU que les MRC devront compléter l'identification des milieux humides et hydriques;

ATTENDU l'ampleur de la tâche en termes de ressources financières et humaines afin de porter à bien cette responsabilité imposée;



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA NOUVELLE-BEAUCE

ATTENDU qu'aucune compensation financière n'est actuellement prévue pour aider les MRC à répondre à cette obligation;

ATTENDU que les compensations financières systématiques prévues dans les mesures transitoires du projet de loi n° 132 peuvent avoir des impacts financiers importants pour les MRC et les municipalités;

ATTENDU que les MRC et les municipalités interviennent régulièrement dans les milieux hydriques et humides dans l'exercice de leur compétence relative à la gestion des cours d'eau, ou pour entretenir des infrastructures qui, dans certains cas, appartiennent au gouvernement du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M Réal Turgeon, appuyé par M. Claude Perreault et résolu à l'unanimité :

De demander au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) une analyse des coûts pour la réalisation des plans de gestion et de conservation des milieux humides et hydriques ainsi que des impacts financiers pour les municipalités de la mise en œuvre des dispositions de la loi.

De demander au gouvernement du Québec un financement adéquat pour permettre aux MRC de compléter l'identification des milieux humides.

De demander au gouvernement du Québec d'octroyer une aide financière aux MRC afin d'assumer les coûts reliés à la réalisation et à la gestion du plan régional des milieux humides et hydriques.

De demander au gouvernement une exemption au régime de compensation prévu à la loi n° 132 pour les MRC et les municipalités dans le cadre de la réalisation de travaux relevant de l'exercice de leurs compétences et pour la réalisation de travaux d'infrastructures publiques.

De demander à l'ensemble des MRC du Québec d'adopter et de transmettre cette résolution à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ainsi qu'au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

8. Développement local et régional

a) Mise en valeur de la rivière Chaudière

ATTENDU que les MRC de La Nouvelle-Beauce, Robert-Cliche et de Beauce-Sartigan souhaitent réaliser un projet commun de mise en valeur de la rivière Chaudière;

ATTENDU qu'un comité de travail formé des directions et professionnels des trois (3) MRC s'est rencontré pour l'élaboration du plan de projet;

ATTENDU que ce comité recommande l'embauche d'une ressource qui agira à titre de chargé de projet et qui aura pour mandat de réaliser un inventaire complet du potentiel actuel et futur pour la mise en valeur de la rivière Chaudière;

ATTENDU que pour donner suite à cet exercice d'inventaire, cette ressource aura à dégager un concept pour favoriser le développement récréotouristique de l'axe de la rivière Chaudière;



No de résolution
ou annotation

14193-12-2017

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA NOUVELLE-BEAUCE

ATTENDU que ce projet est une initiative des trois (3) MRC de la Beauce et qu'à cet effet elles s'engagent à financer ce projet à parts égales à raison d'un montant de 16 473 \$ par MRC pour un total de 49 419 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. André Gagnon, appuyé par M. Clément Marcoux et résolu à l'unanimité :

Que le conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce accepte la proposition de projet présenté et s'engage pour un montant maximal de 16 473 \$, à la condition que les MRC Robert-Cliche et de Beauce-Sartigan s'engagent également dans ce projet.

b) Plan de développement du territoire et des activités agricoles (PDTAA) - Poursuite de l'entente avec l'École-Buissonnière

ATTENDU que le premier plan d'action triennal du PDTAA a été réalisé entre 2014 et 2017;

ATTENDU que la MRC de La Nouvelle-Beauce est maintenant à l'étape de réaliser le bilan et l'analyse de ce premier plan d'action et ainsi élaborer le prochain plan d'action du PDTAA;

ATTENDU que le conseil a adopté la résolution n° 14045-10-2017 à la séance ordinaire du mois d'octobre, laquelle autorisait la firme École-Buissonnière à entreprendre la révision du plan d'action;

ATTENDU que le Service d'aménagement du territoire et du développement recommande au conseil de poursuivre le travail de révision du PDTAA avec le groupe conseil École-Buissonnière, stratégies et marketing agroalimentaire;

14194-12-2017

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Michel Duval, appuyé par M. Olivier Dumais et résolu à l'unanimité :

Que le conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce accepte le renouvellement de l'offre de service de l'École-Buissonnière, stratégies et marketing agroalimentaire, pour un montant de 3 500 \$ payables à l'item « Divers-PDTAA » tel que prévu au budget 2017.

Que le conseil accepte qu'un montant maximum de 5 000 \$, provenant du budget 2018 du Service d'aménagement du territoire et du développement à l'item « Révision PDTAA », soit disponible pour les dernières étapes à être réalisées en 2018.

c) Partenariat intermunicipal pour le développement du loisir – Dépôt d'une demande d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal du MAMOT

ATTENDU que le projet de partenariat intermunicipal pour le développement du loisir en Nouvelle-Beauce a permis la réalisation d'une première phase du projet grâce au lancement de la plateforme Web Zone Loisirs qui permet la promotion des infrastructures de loisirs des municipalités du territoire;



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA NOUVELLE-BEAUCE

ATTENDU que la Table des intervenants en loisirs de la Nouvelle-Beauce souhaite entreprendre une deuxième phase au projet de partenariat intermunicipal pour le développement du loisir;

ATTENDU que cette deuxième phase pourrait être alimentée par un travail de recherche et de réflexion sur un modèle de partenariat intermunicipal pour le développement du loisir;

ATTENDU que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a lancé un appel de candidature pour un programme d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal;

ATTENDU que ce programme admet des projets qui permettent la réalisation de diagnostic et d'étude d'opportunité;

ATTENDU que le MAMOT demande une résolution de l'organisme désigné responsable du projet acceptant le mandat;

ATTENDU que la date limite du dépôt des projets est le 1^{er} février 2018;

14195-12-2017

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jacques Soucy, appuyé par M. Olivier Dumais et résolu à l'unanimité :

Que le conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce accepte la proposition de la Table des intervenants en loisirs et nomme la MRC comme organisme mandataire responsable de ce projet.

d) Appui au projet Offensive régionale de lutte à la berce du Caucase en Chaudière-Appalaches

ATTENDU qu'un appel de projet au Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) pour la Chaudière-Appalaches a été ouvert jusqu'au 10 novembre 2017;

ATTENDU que les neuf (9) organismes de bassin versant qui se partagent l'entièreté du territoire de la Chaudière-Appalaches (par leur zone de gestion intégrée des ressources en eau respective), se sont concertés le 19 septembre 2017 pour déposer une demande conjointe au FARR pour un projet nommé : Offensive régionale de lutte à la berce du Caucase en Chaudière-Appalaches;

ATTENDU qu'une des priorités régionales de développement (2017-2021), identifiée par la TREMCA, consiste à : « Favoriser le développement viable du territoire et de ses ressources naturelles » et qu'une des cinq actions identifiées pour faire progresser cette priorité est : « Lutter contre les espèces envahissantes »;

ATTENDU que nous sommes préoccupés par les impacts de la berce du Caucase sur les éléments suivants :

- La sécurité de la population;
- Le maintien de l'accessibilité au territoire de notre MRC et de la Chaudière-Appalaches;
- Le maintien de la valeur foncière des propriétés;
- Le maintien de l'intégrité de nos écosystèmes.



No de résolution
ou annotation

14196-12-2017

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA NOUVELLE-BEAUCE

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Turgeon, appuyé par M. Réal Bisson et résolu à l'unanimité :

Que la MRC de La Nouvelle-Beauce appuie les neuf (9) organismes de bassin versant de la Chaudière-Appalaches dans leur demande au FARR pour la mise en œuvre d'un programme d'éradication de la berce du Caucase en Chaudière-Appalaches.

9. Évaluation foncière

a) Programme de travail 2018 – Directeur du Service de l'évaluation foncière

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le programme de travail 2018 préparé par le directeur du Service de l'évaluation foncière.

10. Gestion des matières résiduelles et des ressources matérielles

a) Programme de travail 2018 – Directeur du Service de gestion des matières résiduelles et des ressources matérielles

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le programme de travail 2018 du Service de gestion des matières résiduelles et des ressources matérielles.

b) Achat d'un godet à neige pour le CRGD

ATTENDU qu'au niveau des prévisions budgétaires 2018, il est prévu d'acquérir un godet à neige grand format pour effectuer le déneigement au CRGD;

ATTENDU que la MRC de La Nouvelle-Beauce a obtenu trois (3) prix pour des godets similaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Clément Marcoux, appuyé par M. Carl Marcoux et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

Que le conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce accepte l'offre de service de Toromont Cat (Québec) pour l'achat d'un godet à neige de huit (8) verges cubes fabriqué par G et G au prix de 14 889,26 \$ incluant les taxes.

Il est également prévu qu'il s'agit d'une dépense imputable au budget d'immobilisations du CRGD 2018.

La livraison de cet équipement est prévue pour janvier 2018.

c) Attribution de contrat – Récupération d'arbres de Noël

ATTENDU que la MRC de La Nouvelle-Beauce désire effectuer une collecte d'arbres de Noël en janvier 2018;

14197-12-2017



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA NOUVELLE-BEAUCE

ATTENDU que la MRC de La Nouvelle-Beauce a procédé à des demandes de soumissions sur invitation auprès d'entrepreneurs dans le domaine;

ATTENDU qu'une (1) entreprise a déposé une soumission;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Carl Marcoux, appuyé par M. Michel Duval et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

Que le conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce attribue le contrat de récupération d'arbres de Noël pour janvier 2018 à l'entreprise Services Matrec de Beauceville pour un montant de 6,33 \$ taxes incluses par arbre récupéré.

d) Offre de service – Rapport de nivelage au CRGD

ATTENDU que la MRC de La Nouvelle-Beauce a l'obligation d'inclure à son rapport annuel un rapport de nivelage et d'évolution de la zone d'enfouissement, et ce, effectué et validé par un tiers indépendant;

ATTENDU que la MRC fait affaire avec la même entreprise depuis la création du site et cela afin d'avoir une continuité au niveau des méthodes;

ATTENDU que la MRC demande également un rapport de compaction;

ATTENDU que ces documents servent également à notre fiduciaire;

ATTENDU qu'en 2018, la MRC doit de plus faire réévaluer sa fiducie basée sur ce rapport;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Perreault, appuyé par M. Réal Bisson et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

Que le conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce accepte l'offre de service de l'entreprise GDI, services d'ingénierie, de Québec, et ce, pour un montant de 3 437,75 \$ taxes incluses.

Il est de plus résolu que ce montant soit pris à même le budget d'opération 2017.

e) Offre de service de Trinome Conseils inc. pour le cadennassage des équipements au CRGD

ATTENDU que la MRC de La Nouvelle-Beauce fait partie d'une mutuelle en santé et sécurité au travail;

ATTENDU qu'au niveau de son plan d'action annuel 2017, la MRC doit se munir d'une procédure de « cadennassage » au CRGD;

ATTENDU que la notion de cadennassage est étendue à plusieurs équipements au CRGD, panneaux électriques, équipements sur roues, pompes, regards, etc.;

ATTENDU que notre mutuelle peut nous assister au niveau de l'élaboration des directives et de la formation théorique et pratique à fournir aux employés;

14198-12-2017

14199-12-2017



No de résolution
ou annotation

14200-12-2017

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA NOUVELLE-BEAUCE

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Luce Lacroix, appuyé par M. Réal Bisson et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

Que le conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce accepte l'offre de service de Trinome Conseils inc. au montant de 4 369,05 \$ taxes incluses.

Il est également résolu que cette somme soit prise à même le budget d'opération 2017 du CRGD.

f) Ratification de paiement – Décompte progressif n° 3 pour les travaux de construction de la phase IX et recouvrement final de la phase XIII

ATTENDU que la MRC de La Nouvelle-Beauce a procédé au paiement du décompte progressif n° 3 pour les travaux de construction de la phase IX des cellules d'enfouissement et recouvrement final de la phase XIII au CRGD;

ATTENDU que le décompte progressif n° 3 s'élève à 123 938,32 \$ taxes incluses;

ATTENDU que ce décompte progressif a été recommandé par notre consultant au dossier, M. Yvan Tremblay de la firme Beaudoin Hurens;

ATTENDU que la retenue de 10 % a été affectée conformément aux dispositions du devis;

14201-12-2017

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Michel Duval, appuyé par Mme Luce Lacroix et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

Que le conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce ratifie le paiement de ce décompte progressif n° 3 au montant de 123 938,32 \$ taxes incluses et payable à l'entreprise Dilicontracto inc. Ce paiement couvre 100 % d'avancement des travaux et représente le montant réel des travaux diminué de 11 977,32 \$ constituant la retenue de 10 % avant taxes.

Il est de plus résolu que ce montant soit pris à même le règlement d'emprunt numéro 369-01-2017.

g) Ratification de paiement – Décompte progressif n° 4 pour les travaux de construction de la phase IX et recouvrement final de la phase XIII

ATTENDU que la MRC de La Nouvelle-Beauce a procédé au paiement du décompte progressif n° 4 pour les travaux de construction de la phase IX des cellules d'enfouissement et recouvrement final de la phase XIII au CRGD;

ATTENDU que ce décompte n° 4 fait suite à la réception provisoire des travaux;

ATTENDU qu'à ce moment, nous libérons la retenue de 10 % à 5 % sur présentation par l'entrepreneur des documents requis au devis (CNESST, CCQ, quittance des sous-traitants, etc.);



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA NOUVELLE-BEAUCE

ATTENDU que le décompte progressif n° 4 s'élève à 70 923,96 \$ taxes incluses;

ATTENDU que ce décompte progressif a été recommandé par notre consultant au dossier, M. Yvan Tremblay, de la firme Beaudoin Hurens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jacques Soucy, appuyé par M. André Gagnon et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

Que le conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce ratifie le paiement de ce décompte progressif n° 4 au montant de 70 923,96 \$ taxes incluses payable à l'entreprise Dilicontracto inc. Ce paiement se veut la libération de 50 % de la retenue.

Il est également résolu que ce paiement soit pris à même le règlement d'emprunt numéro 369-01-2017.

11. Centre administratif régional

a) Bail avec l'Office régional d'habitation de La Nouvelle-Beauce

ATTENDU que l'Office régional d'habitation a été nouvellement créé;

ATTENDU que cet organisme va loger au niveau du Centre administratif régional de la Nouvelle-Beauce;

ATTENDU qu'un projet de bail a été soumis à cet organisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Turgeon, appuyé par M. Clément Marcoux et résolu l'unanimité :

Que le conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce autorise le préfet et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier à signer le bail avec l'Office régional d'habitation.

b) Travaux - Local de l'Office régional d'habitation de La Nouvelle-Beauce

ATTENDU que l'Office régional d'habitation va prendre les locaux occupés par la Corporation du Domaine du Seigneur Taschereau;

ATTENDU que ces locaux n'ont pas subi de rafraîchissement depuis plus de 10 ans;

ATTENDU que le revêtement de plancher serait à changer pour s'harmoniser avec celui du corridor et de la salle n° 1 ainsi que des travaux de peinture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Bisson, appuyé par M. Réal Turgeon et résolu à l'unanimité :

Que la MRC de La Nouvelle-Beauce procède à l'exécution de certains travaux, et ce, pour un montant maximum de 2 000 \$ taxes incluses.

Il est également résolu que cette dépense soit prise à même le budget du CAR 2018.

14202-12-2017

14203-12-2017

14204-12-2017



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA NOUVELLE-BEAUCE

c) **Remplacement des lumières au sol devant l'édifice**

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

12. **Sécurité publique**

A. **Sécurité incendie**

a) **Programme de travail 2018 – Coordonnateur en sécurité incendie**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le programme de travail 2018 du Coordonnateur en sécurité incendie.

b) **Achat de deux (2) appareils de protection respiratoire individuelle autonomes (APRIA) MSA**

ATTENDU que le personnel du Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Nouvelle-Beauce répond aux interventions survenant sur le territoire de la MRC depuis 2007;

ATTENDU que les deux pompiers doivent porter une protection respiratoire lors de toutes les interventions le nécessitant;

ATTENDU que les deux pompiers utilisent actuellement les APRIA des services de sécurité incendie locaux;

ATTENDU que cette situation crée parfois des problématiques de disponibilité d'équipement et de santé et sécurité au travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Clément Marcoux, appuyé par M. Carl Marcoux et résolu à l'unanimité :

Que la MRC procède à l'achat de deux (2) APRIA MSA Firehawk 4500 usagés, comprenant six (6) cylindres 4500 30 minutes, à l'entreprise Aréo-Feu, pour un montant total de 2 977,85 \$ taxes incluses;

Que la MRC procède également à l'achat d'un support véhiculaire fait sur mesure par M. Simon Labonté, pour un montant de 1 200 \$ taxes incluses, payable à même le budget 2017 de la Sécurité incendie, volet prévention.

B. **Sécurité civile**

Aucun sujet.

C. **Sécurité publique (Sûreté du Québec)**

Aucun sujet.

14205-12-2017



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA NOUVELLE-BEAUCE

13. Véloroute de la Chaudière

a) Programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte 2016-2019 – Rapport des travaux effectués pour l'exercice financier 2017-2018

ATTENDU que dans le cadre de sa Politique sur le vélo et en lien avec son rôle de responsable gouvernemental de la Route verte, le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec (MTMDET) a annoncé un nouveau programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte 2016-2019;

ATTENDU que les organismes admissibles doivent présenter leur demande d'aide financière d'ici le 31 janvier 2018 pour obtenir le remboursement des travaux effectués en 2017;

ATTENDU que les organismes admissibles doivent adopter par résolution du conseil le rapport des travaux effectués qui doit comprendre le détail des dépenses effectuées afin d'obtenir le versement de la subvention;

ATTENDU le dépôt du rapport des travaux effectués qui se détaille comme suit :

Travaux admissibles :

Contrat à la Ville Sainte-Marie : (Entretien et réparation saison 2017)	50 732,48 \$ (non taxable)
Contrat à la Ville Sainte-Marie : (Travaux 100 % en site propre)	10 679,62 \$ (non taxable)
Contrat au Foyer de groupe Le Versant : (100 % en site propre)	1 300,00 \$ (non taxable)
Contrat à Hortibeauce Botanix : (100 % en site propre)	817,47 \$ (taxes incluses)
Remboursement de TPS / TVQ	- 71,01 \$
Contrat à la municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon : (Entretien et réparation saison 2017)	5 200,00 \$ (non taxable)
Total des coûts admissibles pour 2017-2018 :	68 658,56\$
Subvention demandée pour 2017-2018 (50 % des coûts admissibles) :	34 329,28 \$

14206-12-2017

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Michel Duval, appuyé par M. Réal Bisson et résolu à l'unanimité :

Que le conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce adopte le rapport des travaux réalisés sur la Véloroute de la Chaudière au cours de la saison 2017 au coût total de 68 658,56 \$.

De plus, le conseil autorise l'envoi de la demande de subvention au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec au montant de 34 329,28 \$.



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA NOUVELLE-BEAUCE

14207-12-2017

**b) Rénovations majeures de la Véloroute de la Chaudière –
Facture de la municipalité de Scott relative au pavage du
tronçon de la route Carrier**

ATTENDU que la municipalité de Scott avait reçu une évaluation de 157 000 \$ d'une firme de génie-conseil pour la réalisation de l'élargissement et l'amélioration de la piste cyclable (Véloroute de la Chaudière) le long de la route Carrier;

ATTENDU que la municipalité de Scott a déposé une offre de service au montant de 80 700 \$ pour lesdits travaux, entérinée par la MRC à la séance ordinaire du mois d'août 2017 (résolution n^o 13970-08-2017);

ATTENDU que la municipalité de Scott a réalisé ces travaux pour un montant de 100 704,57 \$.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jacques Soucy, appuyé par M. Réal Bisson et résolu à l'unanimité :

Que le conseil de la MRC autorise le paiement du solde de la facture n^o 2017-0054 déposée par la municipalité de Scott, soit un montant de 20 004,57 \$, pour la réalisation de l'élargissement et l'amélioration de la piste cyclable le long de la route Carrier. Ce montant est payable à même les surplus accumulés affectés généraux – Projet de Rénovations majeures de la Véloroute.

**c) Dépôt d'une demande d'aide financière au Programme de
soutien aux installations sportives et récréatives pour
compléter la Véloroute de la Chaudière à Vallée-Jonction**

ATTENDU que les MRC de La Nouvelle-Beauce et Robert-Cliche désirent compléter la construction des tronçons manquant de la Route verte entre Vallée-Jonction et Beauceville et que ce projet constitue une priorité régionale;

ATTENDU que les travaux visés par la présente demande sont :

- Le secteur urbain de Beauceville (5,53 km)
- Le tronçon entre la jonction du secteur urbain de Saint-Joseph-de-Beauce jusqu'aux limites de Vallée-Jonction (4,21 km)
- Le tronçon entre le secteur urbain de Beauceville aux limites du secteur urbain de Saint-Joseph-de-Beauce (9 km)
- Le tronçon entre la piste cyclable existante et la limite de Saint-Joseph-de-Beauce à Vallée-Jonction (2,3 km)

ATTENDU que l'ensemble de ces tronçons à construire totalisent 21,04 km et que le coût des travaux est estimé à 5 503 110,18 \$;

ATTENDU que le coût estimé pour le tronçon de la MRC de La Nouvelle-Beauce est de 689 683,67 \$;

ATTENDU que la MRC Robert-Cliche dépose pour son propre territoire et pour celui de la MRC de La Nouvelle-Beauce une demande d'aide financière au Programme de soutien aux installations sportives et récréatives, phase IV afin de compléter cette infrastructure;

14208-12-2017

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Michel Duval, appuyé par M. Olivier Dumais et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA NOUVELLE-BEAUCE

Que le conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce autorise la MRC Robert-Cliche à déposer, pour et au nom de la MRC de La Nouvelle-Beauce, une demande d'aide financière au Programme de soutien aux installations sportives et récréatives, phase IV.

Que soit confirmé l'engagement de la MRC de La Nouvelle-Beauce à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier pour la piste à construire à Vallée-Jonction.

Que le conseil autorise le préfet, M. Gaétan Vachon, et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Mario Caron, à signer pour et au nom de la MRC de La Nouvelle-Beauce tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

14. **Varia**

Aucun sujet.

15. **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par M. Réal Turgeon, appuyé par M. André Gagnon et résolu à l'unanimité :

Que l'assemblée soit levée.

Gaétan Vachon
Préfet

Mario Caron
Directeur général
et secrétaire-trésorier

14209-12-2017